

COMMUNE DE TUBIZE

Province du  
Brabant wallon

Arrondissement de  
Nivelles

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX  
des délibérations du Conseil Communal**

Séance du : 27 octobre 2006

Présents : MM. LANGENDRIES - Bourgmestre, président;  
ROSENOER, DERNIES, SOUDAN, PLUCHART, LAMBREMONT, MONARD - Echevins; MINNE, PIRON,  
ANTHOINE, ALBERT, BOMBART, BORREMANS, MAHAUDEN, WEGNEZ, LENS, DELCOURTE, ZOCASTELLO,  
JANUTH, DEFRAINE, PICALAUSA, PIRSON, DI DIO, LAI, MOHDAD, BOUFFIOULX, AVAU - conseillers.  
LAURENT - Secrétaire communal.

**Objet n° 06102710: Tarifs de l'EPN.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Considérant que l'Espace Public Numérique est un espace de ressource multimédia au service de la population, ouvert à tous les publics ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif pour l'utilisation de cet espace ;

A l'unanimité des membres présents ;

**DECIDE :**

Article 1. - Le tarif de l'utilisation de l'Espace Public Numérique est fixé comme suit :

- Forfait annuel : 10,00€

- Tarif horaire : 1,00€

Pour les enfants de moins de 18 ans, les titulaires d'une carte d'étudiant, les demandeurs d'emploi et les titulaires d'une carte senior, le tarif horaire est réduit à 0,50 €.

- Ateliers thématiques : 2,00€

- Consommables :

impression noir/blanc 0,10€

impression couleur 0,20€

disquette 0,50€

CD 1,00€

Article 2. - Les enseignants et les membres du personnel communal de Tubize peuvent consulter les ordinateurs et participer aux formations gratuitement.

Article 3. - Chaque usager a droit à deux heures de consultation maximum par jour.

Article 4. - Le présent tarif sera transmis à l'autorité de tutelle.

**PAR LE CONSEIL :**

Le Secrétaire (s) Laurent.

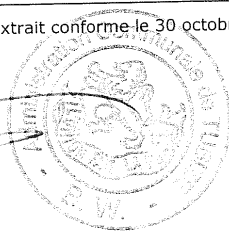
Le Président (s) Langendries.

Pour extrait conforme le 30 octobre 2006 :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

E. LAURENT.



Pour le Bourgmestre absent,  
Un Echevin,

M. DERNIES

